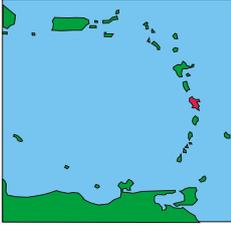


*Comité de Bassin*



*De la Martinique*

*Le Président*

---

Fort-de-France, le **12 OCT. 2011**

P:\T02\N10\2-bureau\BUREAU 2011\CR-BUREAU DU 21-09-2011

Affaire suivie par : Denis ETIENNE

Tél : 05 96 71 44 97

Mél : [denis-l.etienne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:denis-l.etienne@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet :** Bureau du Comité de Bassin de Martinique  
Compte-rendu de la réunion du 21 septembre 2011

## Participants

Monsieur Daniel CHOMET, Président du Comité de Bassin, M. Marcel DONGAR, Vice-Président, M. Alex PAVIOT, Président de la Commission « Eau et Agriculture », Représentant de la Chambre d'Agriculture, M. Jean-Louis VERNIER, Directeur Adjoint de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, M. Bruno CAPDEVILLE, Chef du Service Paysages, Eau et Biodiversité (DEAL/SPEB), Mme Isabelle BARNÉRIAS, Chargée de mission MISE (DEAL/SPEB), M. Denis ETIENNE, Chargé de mission DCE et gouvernance de l'eau (DEAL/SPEB), Mme Jeanne DEFOI, Directrice de l'Office De l'Eau (ODE), M. Thierry CLÉMENT, Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation, et de la Forêt (DAAF/SEE), Mme Laurence JEANNE-ROSE, Chargée de mission "Eau" (Conseil Régional).

Monsieur Gilbert EUSTACHE, Président du SICSM, M. Frédéric L'ÉTANG, M; Yvon PACQUIT, Président de ODYSSI, M. Raymond RISEDE, M. Jean-Max CORANSON-BEAUDU, Mme Christine

## Excusés

Madame Josette NICOLE, Présidente de la commission « Urbanisme / Assainissement / Industrie », Représentante du Comité de bassin au CNE

Madame Véronique PAMPHILE, Présidente de la commission « Information / Communication / Éducation »

Monsieur Antoine VEDERINE, Représentant des communes

## Ouverture de séance

**La séance du Bureau est ouverte à 15h20**

**L'ordre du jour est le suivant :**

- Validation finale du programme exceptionnel d'investissement sur l'assainissement 2011,
- Échanges sur la préparation du Programme Prioritaire d'Investissement en Traitement des Eaux Usées et en Adduction d'Eau Potable pour la période 2012-2015,
- Questions diverses.

## 1. Validation du programme prioritaire 2011

### Rappel de l'historique

- Présentation des éléments de maquette lors de la précédente plénière
- Clarification de l'engagement des partenaires
- Préparation d'un tableau des opérations prioritaires proposées aux bailleurs de fonds
- Présentation des priorités fin mai 2011 à la DEB (Ministère Écologie) et à l'ONEMA
- Soumis au Cabinet du Ministre fin juin
- Discussion définitive vendredi prochain (23/09) avec l'ONEMA : accord de principe
- Novembre : présentation au Conseil d'administration ONEMA

**Le Président Daniel CHOMET** précise qu'il y aura signature d'une convention commune avant la fin de l'année pour formaliser les engagements des uns et des autres. Il rappelle l'importance d'honorer nos engagements auprès de l'ONEMA : capacités à réaliser les opérations sur lesquelles on s'engage.

**Monsieur Jean-Louis VERNIER** rappelle que les opérations présentées répondent aux priorités ERU et/ou MISE et/ou locale. Les maitres d'ouvrages ont indiqué qu'ils pouvaient réaliser les opérations dans les délais impartis : avant 2015 (engagement avant 2013).

Il y a des compléments de financements à trouver (le FEADER ne peut pas dépasser 5 M€).  
FEDER : demander le report d'actions précédentes sous consommées

### Éléments nouveaux

Intervention de l'Agence des 50 Pas (le Prêcheur).

Saint-Esprit (SICSM) : étude de création d'une nouvelle STEP (300 000 €), et non 1,5 M€.

En fait, les 300 000 € représentant le coût d'une mise à niveau (équipement d'auto surveillance), suite à un contrôle police des eaux le 09/10/2010.

Il y avait la possibilité de faire une station inter-communale : soit on met aux normes Saint-Esprit, soit on crée une station inter communale.

Le SICSM s'est engagé à faire ces travaux (c'est une opération programmée), car il y a un défaut de collecte. Deuxième filière, en vue de raccordements ultérieurs.

Une demande a été reçue du **SICSM** avec un plan de financement.

La proposition sera présentée vendredi 23 à l'ONEMA.

### Date des délibérations des syndicats pour chaque dossier

- SCCNO : mardi prochain
- SCNA : 26/10/2011
- SICSM : début octobre
- ODYSSI : délibérations déjà faite.

## 2. Programme pluriannuel 2012-2015

**Loi de finance 2012 – 2015** : programmation des investissements à réaliser, en tenant compte des priorités et des délais de réalisation.

### Assainissement

Pour le programme 2012 – 2015, le Président Daniel CHOMET souhaite sortir d'une logique uniquement **MISE**, pour l'identification des priorités.

Concernant le Conseil Régional, au titre du plan de relance, après sélection, 4 opérations (1 350 000 €) sur 16 ont été retenues.

**Madame Jeanne DEFOI** signale que les priorités politiques doivent rentrer dans les priorités **MISE** et **SDAGE**.

Il y a eu présentation des résultats d'autosurveillance par la Police de l'eau aux syndicats le 20/09 et cela peut aussi être fait en Comité de Bassin.

### SCCNO

La SCCNO n'apparaît pas dans le tableau présenté, car il y a déjà beaucoup de grosses opérations en 2011.

### ODYSSI

Émissaire en mer : la police de l'eau a rappelé les obligations. Une solution technique doit être trouvée au problème d'évacuation des eaux pluviales. Cela pourrait passer par la construction d'un bassin de rétention. Cependant, les rejets sont assez peu fréquents.

### SCNA

**STEP du Lorrain** : Les travaux vont commencer fin 2012.

Extension de réseau **Basse-Pointe** : déjà financé !

Demande d'ajout de la ligne 2 du **SCNA** (2012-2013) au tableau 2011, puisque cette opération va démarrer en 2012.

**Ajoupa-Bouillon** : il y a un bassin qui ne fonctionne pas. Il est prévu une réhabilitation sommaire car il y aura une nouvelle station (si garantie décennale, cela ne coûtera rien). Plus tard construction d'une nouvelle STEP.

**Case Paul** : Prévu avant 2015 car la zone de Bagatelle est déjà en travaux. Le terrain est acquis . Prévu pour 2012 – 2013.

### SICSM

Il faut que le **SICSM** renvoie un document précisant ses opérations prioritaires pour 2012-2015, selon ses capacités d'autofinancement et au regard des besoins.

## Alimentation en Eau Potable (AEP)

Il faut considérer l'AEP comme une priorité au regard des enjeux de territoire : la performance des réseaux est un souci majeur car cela a de grosses conséquences pour le contribuable. La Région veut se positionner sur ce sujet (même si ça ne relève pas de sa compétence). Il faut tenir compte de l'effort financier fourni par la Région (le Conseil régional remettra la liste des opérations sur lesquelles ils ont reçu des demandes EP).

**SCCNO** : Pour l'approvisionnement en eau de Schoelcher, la solution technique existe = interconnexion. Le président Chomet va appeler M. Pacquit pour trouver une solution de mise en œuvre de l'interconnexion. Le fermier a proposé de réaliser les travaux.

Odyssi affiche l'ambition d'arriver à 70 / 75 % de rendement sur ses réseaux AEP en 2015.

Le **SCCNO** précise que les rendements des réseaux ont chuté, malgré les travaux des collectivités. Le fermier (SME) ne remplit pas ses obligations d'entretien.

**Monsieur Jean-Louis VERNIER** souligne la nécessité pour les syndicats de préciser leurs propositions de programme d'investissement pour les prochaines années

Un courrier sera envoyé dans ce sens par le Président du Comité de Bassin à l'attention des Présidents de syndicats pour leur demander d'identifier les opérations prioritaires (assainissement et AEP), dans le cadre de la programmation pluriannuelle 2012-2015.

Les projets seront passés au crible du SDAGE, ce qui permettra à l'ONEMA et l'ODE de se déterminer.

**Madame Jeanne DEFOI** explique que pour obtenir un financement complémentaire exceptionnel (de l'ONEMA), il a fallu que l'ONEMA négocie avec le Ministère des Finances. Il faut faire en sorte d'avoir le maximum de dossier prêts pour négocier.

**Monsieur Jean-Louis VERNIER** précise que les dossiers doivent comprendre une étude technique et avoir été validés en conseil d'administration des syndicats pour prétendre à des financements ONEMA.

### III – Questions diverses.

**SDCI et Commission départementale de coopération intercommunale** (suite à la réunion de juillet 2011 en Préfecture)

**Le Président CHOMET** explique que le Conseil régional a été saisi pour avis dans le cadre de la mise en œuvre du syndicat unique, mais que le comité de bassin n'a pas été consulté ! Or, le Comité de bassin est le « gardien du SDAGE ». Il fera un courrier au préfet à ce sujet, en précisant la position du Comité de bassin sur ce sujet.

Il faut prévoir un bureau extraordinaire pour en discuter, afin de faire émerger des observations (prévu le mercredi 28 septembre 2011).

**Monsieur Jean-Louis VERNIER** souligne qu'il n'y a aucune volonté d'écarter ni la Région, ni le Comité de bassin et que la composition de la CDCI est fixée par décret ministériel, dans le cadre de la loi de réforme des collectivités territoriales.

Lors de la première réunion fixée fin juin, le quorum n'a pas été atteint; et une deuxième réunion a alors été fixée (sans quorum) le 12 juillet.

La proposition de la préfecture se base sur les conclusions de l'audit de l'eau. Il y a notamment des propositions de rationalisation, qui permettraient de diminuer le prix de l'eau.

Le **SCCNO** précise que des réunions (regroupant les syndicats) ont été organisée au SICSM pour la création d'un syndicat unique EP. Mais cela ne veut pas dire que le SICSM doit être ce syndicat. Seul le thème de l'AEP a été abordé. Une prochaine réunion est prévue le vendredi 30 septembre au siège du SICSM.

**Monsieur Jean-Louis VERNIER** explique qu'à son avis, la création d'un syndicat unique de production de l'eau est envisageable à cours terme, mais que cela semble plus compliqué pour la distribution.

### **Traitement des boues de stations :**

**Madame Jeanne DEFOI** rappelle que le SDAGE préconise la valorisation des boues de stations pour créer des sous produits.

**ODYSSI** explique qu'il y a « captage de financement » par une société privée (**Société Martiniquaise des Eaux (SME)**). La **SME** envisage tout le traitement de boues de la Martinique.

**Monsieur Jean-Louis VERNIER** précise qu'aujourd'hui aucune boue n'est réellement traitée sur la Martinique, et qu'il est urgent que se mettent en place une ou plusieurs solutions de traitement.

**Le Président Daniel CHOMET** demande que lui soit communiqués des éléments de dossier sur ce sujet.

**La réunion est close par le Président CHOMET à 18h30.**